

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenu le lundi 14 septembre 2020 à 19 h 30, à la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue située au 951, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Pierre Cormier,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5

SONT ABSENTS :

Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

SONT AUSSI PRÉSENTES :

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire constate de quorum et ouvre la séance à 19 h 30

**RÉSOLUTION N° 1165-20
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par le conseiller le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 1166-20
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 JUILLET ET 3 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenues le 6 juillet et le 3 août 2020, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que les procès-verbaux des séances du 6 juillet et du 3 août 2020 soient, et par la présente, sont adoptés tels que déposés.

RÉSOLUTION N° 1167-20
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 11 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 358 717,25 \$ en date du 11 septembre 2020.

RÉSOLUTION N° 1168-20
ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE VISIOCONFÉRENCE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite acquérir un système de visioconférence;

CONSIDÉRANT QUE dans la cadre du programme FARR du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un tel système de visioconférence peut être subventionné;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre adhère au projet pour l'acquisition d'un système de visioconférence et s'engage à verser à la MRC de Minganie un montant de 9 950,67 \$ pour les équipements.

RÉSOLUTION N° 1169-20
TRAITEMENT DES EAUX USÉES - ÉTUDE D'AVANT-PROJET : MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat pour services professionnels, afin de produire une étude d'avant-projet pour la mise aux normes du système de traitement des eaux usées;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal retienne les services de la firme Groupe-conseil TDA, afin de produire une étude d'avant-projet pour la mise aux normes du système de traitement des eaux usées en fonction des objectifs environnementaux de rejet (OER), et ce, pour la somme de 59 900. \$, taxes applicables en sus, tel que décrit dans l'offre de service datée du 9 septembre 2020.

RÉSOLUTION N° 1170-20
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - TRANSPORT ADAPTÉ : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au Programme d'aide gouvernementale du transport adapté aux personnes à mobilité réduite « Volet souple »;

CONSIDÉRANT QU'un montant a déjà été prévu au budget municipal, afin de contribuer à ce programme;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que la Municipalité demande l'aide financière prévue au Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes à mobilité réduite « Volet souple » pour l'année 2020, selon les modalités d'application du ministère des Transports du Québec.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 345 « RÈGLEMENT RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT

La conseillère Charlotte Cormier donne avis de motion qu'elle présentera lors d'une prochaine séance, pour adoption, un règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement.

Le projet de règlement est ainsi déposé et la directrice générale adjointe Laura Mansbridge présente globalement le règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 346 « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 298 - RÈGLEMENT DE ZONAGE

La conseillère Nathalie Bernier donne avis de motion qu'elle présentera lors d'une prochaine séance, pour adoption, un règlement amendant le règlement de zonage n° 298.

Le projet de règlement est ainsi déposé et la directrice générale Meggie Richard présente globalement le projet de règlement.

**RÉSOLUTION N° 1171-20
CONTRÔLEUR - AGENT DE PROTECTION DES ANIMAUX : EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi afin de combler un poste contractuel de « Contrôleur - Agent de protection des animaux »;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre embauche monsieur Dany Poirier à titre de Contrôleur - Agent de protection des animaux, et ce, pour une période de un an avec possibilité de renouvellement.

Que monsieur N'Binkena Nantob-Bikatui, coordonnateur en urbanisme et environnement est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir entre la Municipalité et monsieur Poirier.

**RÉSOLUTION N° 1172-20
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) : NOMINATION DU COMITÉ**

CONSIDÉRANT QU'en 2014, la Municipalité a adopté la politique « Municipalité amie des aînés (MADA) » et le plan d'action 2015/2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mettre à jour la Politique ainsi que le plan d'action;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal nomme madame Meggie Richard, directrice générale responsable du projet et membre du comité.

Que le Conseil municipal mandate le comité de pilotage du MADA dans le but de mettre à jour la Politique ainsi que le plan d'action.

Que le comité soit composé des membres suivants :

- Fédération de l'Âge d'or du Québec : M. Rosaire Gaudet
- Centre d'Action bénévole de la Minganie : Mme Audrey Roy (remplacement temporaire de Mme Ginette Cormier)
- Corporation des Aînés : Mme Carole Gasse
- Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord :
 - Mme Audrey Thériault, agente de prévention et promotion des saines habitudes de vie (remplacement temporaire de Mme Geneviève Paquette)
 - Mme France Landry, organisatrice communautaire
- Citoyen : M. Toussaint Richard
- Conseil municipal : Mme Charlotte Cormier

RÉSOLUTION N° 1173-20

ÉVALUATION DES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT POUR LE CAMPING MUNICIPAL : MANDAT

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'évaluer les opportunités de développement de son camping municipal;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la Municipalité retienne les services de la firme Vignola Stratégies d'affaires et Mise en marché pour l'évaluation des opportunités de développement pour le camping municipal, et ce, pour la somme de 13 825. \$, taxes applicables en sus, tel que décrit dans l'offre de service datée du 28 août 2020.

RÉSOLUTION N° 1174-20

ENTENTE - POMPIERS SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE: MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer une entente formelle entre la Municipalité de Havre-Saint-Pierre et les pompiers du Service sécurité incendie concernant leurs conditions de travail;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que la Municipalité accepte l'offre de service forfaitaire de Layran Services Conseils datée du 1^{er} septembre 2020 pour l'accompagnement et la rédaction de ladite entente.

Le conseiller Sylvain Cormier s'abstient de voter.

RÉSOLUTION N° 1175-20
ÉMISSION D'OBLIGATIONS : ADJUDICATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 septembre 2020, au montant de 255 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE
HAVRE-SAINT-PIERRE

23 600 \$	1,49000 %	2021
24 100 \$	1,49000 %	2022
24 400 \$	1,49000 %	2023
24 800 \$	1,49000 %	2024
158 300 \$	1,49000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,49000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 600 \$	0,80000 %	2021
24 100 \$	0,90000 %	2022
24 400 \$	1,00000 %	2023
24 800 \$	1,10000 %	2024
158 300 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,40600

Coût réel : 1,59925 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAVRE-SAINT-PIERRE est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier appuyé par le conseiller Jonathan Blais et unanimement résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAVRE-SAINT-PIERRE pour son emprunt par billets en date du 22 septembre 2020 au montant de 255 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 337. Ces billets sont émis au prix de 100,0000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Le conseiller Sylvain Cormier s'abstient de voter.

RÉSOLUTION N° 1176-20
ÉMISSION D'OBLIGATIONS : CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 255 200 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
337	255 200 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 337, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier appuyé par le conseiller Jonathan Blais et unanimement résolu

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 septembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	23 600 \$	
2022.	24 100 \$	
2023.	24 400 \$	
2024.	24 800 \$	
2025.	25 300 \$	(à payer en 2025)
2025.	133 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 337 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION N° 1177-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 10.

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale